



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 14 décembre 2011.

1 – Budget annexe « Collecte sélective des emballages »

1.1 – Transferts du budget général vers le nouveau budget annexe

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du Comité Syndical du 31/03/2003 relative à la création d'un budget annexe « Collecte sélective des emballages ménagers ».

Il explique à l'assemblée que ce budget annexe comprend les seules dépenses liées à la prestation de collecte sélective des emballages ménagers recyclables et que ce budget est équilibré grâce au versement par les collectivités adhérentes d'une participation calculée sur la base suivante : « au prorata de la participation au budget général ».

Cette situation n'est pas conforme et doit évoluer vers une facturation du service « au prorata du service rendu ».

Le Président propose que ce budget évolue de la manière suivante :

- qu'il intègre l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la collecte sélective des emballages, du verre et du papier ;
- que la facturation se fasse au prorata du service rendu.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la question au vu des états de transferts joints en annexe à transférer du budget principal vers le budget annexe :

- état de l'actif,
- état des amortissements,
- état des emprunts en cours.

Pour ce qui concerne les charges de personnel liées à ce budget annexe « Collecte sélective », le personnel affecté actuellement à 100% la collecte sélective est transféré sur le budget annexe. Pour ce qui concerne les agents qui ne consacrent qu'une partie de leur temps sur ce sujet, une clef de répartition actuellement à l'étude sera votée lors d'une prochaine assemblée syndicale.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide de modifier au 1^{er} janvier 2012 le budget annexe « Collecte sélective des emballages ménagers » selon les modalités présentées dans l'exposé.

1.2 – Vote du budget annexe 2012

Le Président informe l'assemblée que le présent point n'est pas inscrit à l'ordre du jour, il propose de le rajouter, ce qui est accepté par l'ensemble des délégués présents.

Pour que ce budget annexe entre en vigueur au 1^{er} janvier 2012 la Perception nous a demandé d'ouvrir des crédits (ceux du précédent budget étant insuffisants car il ne concernaient que la prestation de collecte des emballages).

Une fois le compte administratif voté, les résultats de l'exercice précédent seront inscrits à ce budget par décision modificative. L'opération relative à l'extension des consignes de tri des emballages en plastique (Cf. §3) sera également intégrée à ce budget à l'aide d'une décision modificative.

Suite à la présentation détaillée par le Président du projet de budget annexe 2012 (distribué à chaque membre) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 189 860 € (dont 1 037 633 € en section de fonctionnement et 152 227 € en section d'investissement), celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

S.I.C.T.O.B.A. La Gare 07460 Beaulieu		Budget Annexe Primitif 2012 COLLECTE SELECTIVE		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2012				
article	Libellés	p.m. prévisions BP2011	Propositions	Evolution
011 - Charges à caractère général			895 000	
60632	Fourniture de petit équipement		5 000	
6114	Traitement des papiers		75 000	
6115	Traitement du verre		98 000	
6116	Collecte des emballages		393 000	
6117	Tri et traitement des emballages		264 000	
6184	Organismes de formation		2 000	
6228	Rémunération honoraires		11 000	
6231	Annonces et insertions		2 000	
6238	Communication collecte sélective		41 000	
6248	Transports de biens divers		3 000	
6256	Frais de déplacements		1 000	
012 - Frais de Personnel			70 000	
6336	Cotisations au CNFPT		1 000	
6411	Personnel titulaire		50 000	
6413	Personnel non titulaire			
64168	Emplois CAE			
6451	Urssaf		7 000	
6453	Ircantec et CNRACL		12 000	
6454	Assedic			
6455	Cotisations pour assurances du personnel			
6456	Versement au FNC du supplément familial			
6475	Medecine du travail			
66 - Charges financières			2 091	
66111	Intérêts des emprunts		1 826	
66112	Ice		265	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			42 096	
6811	Dotation aux amortissements		42 096	
023 - Virement à la section d'investissement			28 446	
TOTAL.....			1 037 633	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2012				
article	Libellés	p.m. prévisions BP2010	Propositions	Evolution*
70 - Produits des services du domaine et ventes divers			590 000	
7088	Recette Eco-Folio (imprimés gratuits non sollicités)		16 000	
7088	Recette revues et journaux-magazines		41 000	
7088	Recette emballages (soutien Adelphe)		445 000	
7088	Recette verre (filière verre)		47 000	
7088	Recette emballages (filière plastiques)		24 000	
7088	Recette emballages (filière métaux)		4 000	
7088	Recette emballages (filière EMR/ELA)		13 000	
74 - Dotations, subventions et participations			438 155	
74718	Participations Adelphe animateur du tri		13 800	
7474	Participations des collectivités		414 855	
7478	Participations diverses (com...)		9 500	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			9 478,00	
777	Quote part des subv d'investissement transférées		9 478	
TOTAL			1 037 633	
002 - Excédent antérieur de fonctionnement reporté				
TOTAL			1 037 633	

VUE D'ENSEMBLE - INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2012					
article	libellé	report antérieur	propositions	total	Vote
Dépenses			152 227	152 227	
139	Reprise sur subventions		9 478	9 478	
1641	remboursement d'emprunts		17 749	17 749	
2031	Frais d'études				
21	Immobilisations corporelles		125 000	125 000	
23	Immobilisations en cours				
Recettes			152 227	152 227	
021	Virement de la section d'exploitation		28 446	28 446	
10222	FCTVA (2010)		1 685	1 685	
13	Subventions				
1641	Emprunt		80 000	80 000	
28	Amortissements		42 096	42 096	
Déficit					
Excédent					

Détail des opérations - BUDGET ANNEXE COLLECTE SELECTIVE					
Opération n°20 - Achat de bacs et conteneurs année 2012					
article	libellé	report antérieur	propositions	total	Vote
	Dépenses		123 000	123 000	
2158	Achat de matériel		43 000	43 000	
2158	Achats bacs jaunes extension		80 000	80 000	
	Recettes		80 000	80 000	
13	Subventions Eco-Emballages				
1641	Emprunt		80 000	80 000	
Opération n°11 - Matériel d'information et communication					
article	libellé	report antérieur	propositions	total	Vote
	Dépenses		2 000	2 000	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		2 000	2 000	
	Recettes				
1641	Emprunt				
Opérations financières et d'ordre					
article	libellé	report antérieur	propositions	total	Vote
	Dépenses		27 227	27 227	
139	Amortissement de subventions		9 478	9 478	
1641	Remboursement d'emprunt		17 749	17 749	
	Recettes		72 227	72 227	
021	virement de la section d'exploitation		28 446	28 446	
10222	FCTVA (2010)		1 685	1 685	
28	Amortissements		42 096	42 096	
	Déficit				
	Excédent		45 000	45 000	

2 – Décision modificative budgétaire n°2 (budget général)

Le projet de DM2 envoyé avec la convocation a été présenté et commenté à l'assemblée.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2			
<i>Exercice 2011</i>			
INVESTISSEMENT			
article	libellé	dépenses	recettes
10 - Produits des cessions d'immobilisations			
10222	FCTVA		2 833,00
Opération n°40 - Unité d'ultrafiltration			
2312	Terrains, agencement et travaux	62 833,00	
Opération n°42 - Travaux de reprise de l'alvéole 1			
2312	Terrains, agencement et travaux	-60 000,00	
total investissement		2 833,00	2 833,00

☞ *Adopté à l'unanimité des membres présents.*

3 – Extension des consignes de tri des emballages en plastique

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 24 octobre 2011 qui donne délégation au Bureau pour la mise en œuvre de cette opération.

Il explique que depuis cette date le Bureau s'est réuni mais n'a pas encore les éléments suffisants pour délibérer. Certains points doivent encore être validés par Eco-Emballages, il n'est donc pas possible de délibérer ce soir sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Eco-emballages est d'accord sur l'ensemble des points relatifs à la prise en charge des surcoûts (collecte, tri, communication, CDD de 6 mois pour la mise en place...) mais nous ne sommes pas tombés d'accord pour le moment sur les tonnages supplémentaires devant être pris en compte. Cette question sera abordée le 22 décembre avec la venue de l'expert d'Eco-Emballages.

Le Président indique que la validation sera faite lors de la prochaine réunion du Bureau (dans la mesure où Eco-Emballages prend en charge l'ensemble des surcoûts tel que mentionné dans la délibération du 24 octobre 2011) et qu'une information sera donnée lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

4 – Création d'un poste de Chargé de Mission d'une durée de 3 ans dans le cadre du programme local de prévention et de la poursuite de la mise en place du compostage

Le Président explique à l'assemblée qu'il est aujourd'hui nécessaire d'envisager le recrutement pour une durée de 3 ans d'un chargé de mission pour :

- 1) Le programme local de prévention : ce programme a été financé par l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur le traitement des déchets ultimes. L'objectif est de réduire de 5kg/hab/an pendant 5 ans la production d'ordures ménagères, soit environ 7%, et la diminution de 15% d'ici 2012 des quantités de déchets partant en stockage.

L'ADEME nous apporte une aide financière pour mettre en œuvre ce programme s'élevant à 56 564.5 € par an, et ce, pendant 5 ans.

Le programme est composé de 14 actions (réalisation d'un Guide de la Prévention, mise en place d'un réseau de Guides de la prévention, communication liée au fonctionnement du SICTOBA, mise en place d'une action test et réalisation d'un guide des bonnes pratiques administratives, mise en place d'une action test et guide des bonnes pratiques techniques du service espaces verts, généralisation du compostage auprès des habitants, Stop PUB, gobelets réutilisables, cantines scolaires gaspillage et compostage, promotion des couches lavables, promotion de l'eau du robinet, réemploi, généralisation du compostage auprès de la population touristique, mobiliser les acteurs du tourisme).

- 2) La poursuite de la mise en œuvre de la généralisation du compostage : les opérations de compostage auprès des gros producteurs (établissements touristiques, maisons de retraite...) doivent être développées. Un certain nombre d'opérations de compostage de quartier sont encore à l'étude et devront être réalisées prochainement. Des opérations de distribution de composteurs individuels à l'échelle de chaque Communauté de Communes doivent encore être organisées. Le bilan de l'opération (MODECOM, impact chiffré des résultats du compostage...) devra être établi.

Il demande aux membres du Comité de se prononcer après avoir précisé :

La nature des fonctions :

- Engager la concertation avec les communes pour la mise en œuvre du programme local de prévention et la poursuite de la généralisation du compostage.
- Mettre en œuvre la démarche (cahiers des charges, rédaction conventions, planning des opérations ...).
- Assurer les actions de communication auprès des habitants.
- Faire le suivi du bon déroulement des opérations...

Le grade correspondant à l'emploi créé : le grade qui servira de référence est celui d'ingénieur

Le temps de travail : temps complet, 35 heures par semaine.

La durée du poste : 3 ans à partir du 1^{er} mars 2012.

Le recours à un agent contractuel : l'agent sera recruté sur la base de l'article 3 – 5^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. La nature des missions et la durée des projets évoqués impliquant le recours à un contrat de droit public.

Le niveau de rémunération et de qualification :

- L'agent devra être titulaire d'un diplôme spécialisé dans le domaine de la gestion des déchets et le compostage.
- Il sera rémunéré sur la base de l'échelle de rémunération d'un ingénieur au 4^{ème} échelon IB 492 - IM 425.

✶ A l'unanimité des membres présents, le Comité syndical décide de créer un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre du programme local de prévention et la poursuite de la généralisation du compostage pour une durée de 3 ans, conformément à la description du poste présentée par le Président.

5 – Création d'un emploi aidé de type Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Dans le cadre du dispositif de contrat unique d'insertion, le Président propose de créer un emploi dans les conditions ci-après :

- Un animateur de déchetteries : assistance aux gardiens de déchetteries dans l'exercice de leurs missions, entretien des sites et missions ponctuelles (distributions de composteurs, actions de communication sur le terrain auprès de la population, assistance à la maintenances des équipements destinés au tri...). Durée 6 mois renouvelables, durée totale de 24 mois maximum. Rémunération maximum SMIC + 5%.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat unique d'insertion est placée sous la responsabilité du Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Après discussion, le Président propose que l'assemblée l'autorise à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée pour une durée maximale de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable tous les 6 mois de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

☞ A l'unanimité des membres présents, le Comité syndical décide de créer un emploi dans les conditions énoncées dans l'exposé dans le cadre du contrat unique d'insertion et précise que le contrat sera d'une durée de 6 mois renouvelables, durée totale de 24 mois maximum et que la durée de chaque contrat de travail est fixée à 24 heures par semaine que la rémunération maximum sera fixée sur la base du SMIC+5% pour le poste d'animateur de déchetteries, multiplié par le nombre d'heures de travail.

6 – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Président rappelle à l'assemblée : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois de fonctionnaires à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Considérant que la mise à jour du tableau des effectifs nécessite la suppression de deux postes dans la filière technique pour les motifs évoqués dans la partie « Emplois à supprimer » du tableau, le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS						
Filière	Date		Catégorie	Grade	Nbre de poste	Durée hebdo.
	nomination	délibération				
TECHNIQUE	01/11/2011	24/10/2011	C	adjoint technique principal de 1ère cl.	1	temps complet
	01/11/2011	24/10/2011	C	adjoint technique principal de 2ème cl.	1	temps complet
	01/11/2011	24/10/2011	C	adjoint technique principal de 2ème cl.	1	temps complet
	01/04/2011	12/10/2004	C	adjoint technique de 2ème cl.	1	24h
	01/02/2011	05/01/2011	C	adjoint technique de 2ème cl.	1	24h
	01/01/2008	17/12/2007	C	adjoint tech. de 2ème classe	1	temps complet
	01/01/2008	17/12/2007	C	adjoint tech. principal de 2ème classe	1	temps complet
	01/12/2007	26/09/2007	A	ingénieur principal	1	temps complet
	01/03/2007	27/02/2007	C	adjoint technique de 1ère cl.	1	temps complet
	01/02/2007	30/09/2008	C	adjoint tech. de 2ème classe	1	Temps complet
	ADMINISTRATIVE	31/12/2009	19/10/2009	B	rédacteur chef	1
01/10/2008		30/09/2008	C	adjoint ad. de 1ère ^{ère} cl.	1	temps complet
01/03/2004		17/02/2004	C	adjoint ad. de 2ème classe	1	26h
ANIMATION	01/04/2006	28/03/2006	C	adjoint d'animation de 2ème cl.	1	temps complet
EMPLOIS A SUPPRIMER						
Filière	Délibération	Catégorie	Grade	Nbre de poste	Durée hebdo.	Motif
TECHNIQUE	02/03/2010	C	adjoint technique de 1ère cl.	1	35	avancement
	02/03/2010	C	adjoint technique de 1ère cl.	1	35	avancement
	20/12/2005	C	adjoint technique de 2ème cl.	1	21	aug. durée hebdo

☞ A l'unanimité des membres présents, le Comité syndical décide d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet le 01/01/2012 après l'avis du Comité Technique Paritaire et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif 2012.

7 – Maintien du poste « Assistant gardien de déchetterie »

Le gardiennage et l'entretien des déchetteries est assuré par :

- les gardiens qui sont des agents titulaires,
- l'assistant gardien de déchetterie qui effectue des remplacements durant les congés et vient en doublon sur certains sites très fréquentés (Les Vans et Vallon-Pont-d'Arc),
- des agents vacataires qui sont embauchés en cas de besoin essentiellement pour des remplacements de gardiens en congés.

Sur l'année 2011, le syndicat a du recourir en plus de l'assistant à un poste de vacataire équivalent à 25h/semaine.

➤ Le besoin est donc le suivant : 5 gardiens + 1 assistant à TC + 1 poste équivalent à 25h/semaine.

Le poste équivalent à 25h/semaine sera assuré par le poste de CUI qui vient d'être créé.

Le Président propose que le poste d'assistant gardien de déchetterie à temps complet soit assuré sous la forme de contrats à durée déterminée. A ce titre il rappelle la délibération du 1^{er} juillet 2010 relative au recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier ou occasionnel.

8 – Etat d'avancement des dossiers suivants

8.1 – Casier 5

Le Président explique à l'assemblée ce qui s'est passé depuis le dernier comité syndical :

- Le marché de travaux de reprise de l'alvéole 1 a été attribué au groupement LAURANS / ALPES GEOS pour un montant total s'élevant à 381 074,79 €ht. Le chantier démarrera début janvier.
- Le marché de contrôles extérieurs (réalisation par un organisme extérieur des contrôles des barrières active et passive dans le cadre des travaux de reprise de l'alvéole 1 du casier 5) a été attribué à l'entreprise RINCENT BTP : montant minimum 16 600 €ht, montant maximum 60 850 €ht.
- Pour ce qui concerne la recherche de responsabilités et l'engagement d'un recours auprès des bureaux d'études qui nous ont accompagnés, un dossier de pièces a été envoyé au cabinet ADAMAS qui travaille sur le projet de recours.
- Travaux de mise en place de l'unité d'ultrafiltration : l'installation sera achevée fin janvier. Le SICTOBA a obtenu une subvention du Conseil Général de l'Ardèche s'élevant à 108 506 € et attend la réponse de l'Agence de l'Eau pour le mois de mars.

8.2 – Commission chargée d'étudier l'avenir du traitement de nos déchets ultimes

Le Président informe l'assemblée que la Commission s'est réunie le 9 novembre et qu'elle s'est fixée le programme suivant :

- rencontre avec le SIDOMSA et l'entreprise PENA au mois de janvier,
- réunion de la Commission en février suite à cette rencontre.

Le Président informe également l'assemblée que Yolande LAVAL, membre du Bureau, souhaite également participer à cette Commission. Les membres présents sont d'accord sur la participation de Mme LAVAL à cette Commission.

9 – Questions diverses

✓ Prochaine réunion du Comité Syndical :

☞ *Date non fixée.*

Le Président,

Hubert LÉPOTTEVIN

